CHARTE DU CLUB D'ANNECY VOLLEY BALL

Les membres du Bureau d'Annecy Volley Ball sont heureux de vous présenter leur toute nouvelle charte.

Il est important dans toute structure d'établir des règles, nous avons mis en avant certains points clés afin de pouvoir avancer sereinement et vivre ensemble dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de tous.
Sachez que ces règles ne sont pas gravées dans le marbre, elles sont évolutives.

Tout adhérent doit prendre conscience que les membres du bureau sont à votre écoute et donnent leur temps et leur énergie pour vous permettre de pratiquer le volley-ball, un sport collectif. L'engagement associatif est une initiative individuelle rare, qui permet ensuite de mener des actions collectives pour améliorer l'expérience sportive de chacun. **Chaque membre du bureau s'investit bénévolement en espérant vous voir jouer avec le sourire toute l'année.**

Comme dans une équipe, chaque élément est important et donc, vous êtes les bienvenus pour tout investissement quel qu'il soit. En offrant votre aide vous permettez à chaque adhérent, y compris vous, d'améliorer son expérience au sein du club.

LES VALEURS DU CLUB

Le milieu associatif et les sports collectifs, dont le volley-ball, incarnent des valeurs humaines qui contribuent à l'éducation des jeunes comme des adultes. Ils transmettent et apprennent des règles de vie collectives.

SOLIDARITÉ :

L'AVB est une association réunissant des personnes autour d'une activité commune : le volley-ball. Je donne et je reçois, c'est un réseau d'échanges, de fédération d'énergies, de partage et d'engagement de chacun. Hurler dans les gradins, se donner sur le terrain avec ses coéquipiers, crier à son enfant qu'il est le meilleur, faire des nouvelles rencontres pendant un tournoi ou autour d'un verre... T**ous ces moments de partage sont possibles si vous êtes présents, le club ne se limite pas à ma cotisation ou à mon équipe** et pour que la vie au sein de l'AVB soit la meilleure possible je dois m'engager au sein du club.

FORMATION :

Annecy Volley Ball est le seul club du Bassin Annécien formateur de jeunes joueurs de 6 à 21 ans. La formation des jeunes est au cœur du projet de club, transmettre le volley-ball à la jeune génération pour faire d'eux des futurs champions. **L'apprentissage du volley-ball et du sport en général, apprend aux jeunes des règles de vie essentielles mais pas seulement, il crée des souvenirs et des amitiés inoubliables.** Le club souhaite continuer à donner à ses jeunes l'opportunité de se dépasser, d'appartenir à une équipe et de pratiquer leur sport passion avec leurs amis.

EXCELLENCE :

Le volley est un sport collectif avec des règles de conduite communes pour tous, chaque membre de l'équipe est important. Je garde le contrôle et je donne le meilleur de moi-même. Un bon joueur n'est pas seulement celui qui se démarque techniquement ou physiquement, un bon joueur élève également son équipe mentalement en tirant ses coéquipiers vers le haut. Je les soutiens dans la victoire et la joie comme dans la défaite et la fatigue. L'AVB soutient ses équipes afin qu'elles puissent donner le meilleur d'elles-mêmes, peu importe leur niveau !

DROITS ET DEVOIRS DE L'ADHÉRENT :

MON ATTITUDE

Je dois respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir être en collectivité (politesse, courtoisie, ponctualité, respect) avec :
- Les dirigeants
- Le public
- Ses co-équipiers

- Ses adversaires
- Les arbitres
- Les gardiens de gymnases

N'oubliez pas qu'en tant qu'adhérant vous représentez L'AVB, alors toute personne dont le comportement ou les propos seraient non conformes avec l'éthique du club se verra immédiatement exclue.

LE MATÉRIEL

L'AVB met à la disposition de ses animateurs et de ses adhérents un matériel spécifique. L'achat de ce matériel est financé par les cotisations des membres.
J'utilise ledit matériel à bon escient, je m'engage à respecter les consignes d'utilisation données par les animateurs et à le restituer à la fin de chaque séance, en bon état. Ce matériel est stocké dans les locaux mis à la disposition du club par la Mairie d'Annecy.

MON ADHÉSION

Au moment de mon adhésion, je dois m'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau.

Cette cotisation inclut :
- Licence fédérale (FFVB et FSGT)
- Assurance
- Parts ligue et comité (FFVB)
- Part club

Pour valider ma licence je dois fournir un dossier complet lors de mon inscription sur le site.
- Une photo d'identité
- Une copie de pièce d'identité (recto/verso)
- Un Certificat médical 2021/2022 ou le Questionnaire de santé «QS - SPORT» si le certificat médical à moins de 3ans
- Le Questionnaire de santé COVID-19
- Le Formulaire de demande de licence

L'adhésion doit être complétée et le paiement validé dans les délais qui vous seront donnés ! En cas de retard, une majoration du prix de la licence de 10 euros sera effectuée.
2 cours d'essai sont autorisés avant une inscription.

MA VIE ASSOCIATIVE

UN ADHÉRENT : PERSONNE QUI ADHÈRE ET PARTICIPE À UNE ORGANISATION.

Une fois ma licence prise, j'adhère à la vie associative de l'AVB, le club ne se limite pas à mon équipe !
Pour chaque équipe ou créneau, jeune, adulte et loisir, le club attend qu'au moins 2/3 des adhérents ou parents participent à la vie du club dans les différents domaines ou il y a besoin d'aide.

- Entraîneurs et encadrants (formation)
- Arbitres et marqueurs (formation)
- Bureau du club (sponsoring, communication, secrétariat, trésorerie, nouveaux projets...)
- Aide en amont pour l'organisation du Tournoi de Pentecôte
- Bénévolat le week-end du Tournoi de Pentecôte
- Aide sur les évènements du club (tournoi, buvette, soirée...)

Le club ne souhaite pas vous «obliger» à participer à son bon fonctionnement en l'écrivant noir sur blanc sur la Charte, mais pour cela il est nécéssaire que tous les adhérents et parents jouent le jeu et s'impliquent d'eux-mêmes dans la vie associative de l'AVB.

CHARTE DU CLUB
D'ANNECY VOLLEY BALL

MES SANCTIONS

L'adhésion à l'Association suppose le respect de ses règles. Toute personne dont le comportement ou les propos seraient non conformes avec l'éthique du club se verra immédiatement exclue.

Différents motifs seront valables pour une exclusion, parmi lesquels :
- Infraction aux statuts et Charte du club
- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités du club ou à sa réputation, à ses intérêts moraux et matériels
- Détérioration du matériel
- Comportement inconvenant ou dangereux
- Propos désobligeants, injurieux ou diffamatoires envers les autres membres ou les animateurs, sur internet ou lors des activités du club

THE END

(mais peut-être pas car on vous rappelle que ces règles
ne sont pas gravées dans le marbre, elles sont évolutives.)

Merci pour votre attention et votre soutien,
Les membres du bureau.